



Guide à l'usage des délégués à l'Assemblée mondiale de la Santé

DATE ET LIEU DE L'ASSEMBLEE DE LA SANTE

La première session extraordinaire de l'Assemblée mondiale de la Santé aura lieu à Genève le jeudi 9 novembre 2006 à partir de 10 heures. Elle aura lieu au Palais des Nations, qui est situé près de la place des Nations et de l'avenue de la Paix, l'accès le plus commode étant par la route de Pregny.

ARRIVEE A GENEVE

Les délégués, représentants et autres participants arrivant par avion débarqueront à l'aéroport de Genève et ceux qui voyagent par le train descendront à la gare principale de Genève (gare Cornavin). Toutes les dispositions, notamment les réservations d'hôtel, doivent être prises longtemps à l'avance. Des taxis attendent à la sortie de l'aéroport et de la gare.

M. Patrick Jorand, du service des Voyages, peut être joint au numéro de portable (+41) (0)78 619 19 92.

L'OMS attire l'attention des participants sur le fait que l'entrée en Suisse est régie par des dispositions très strictes. Les personnes qui ne sont pas en possession d'un visa en bonne et due forme se voient refuser l'entrée sur le territoire suisse. Les participants ayant besoin d'un visa d'entrée devront l'obtenir auprès du Consulat ou de la mission diplomatique suisse dans/pour leur pays de résidence (ou, en cas de déplacement, dans/pour le pays de séjour temporaire). En cas de grandes difficultés, il convient de prendre contact immédiatement avec OSS/SCG/SOS au Siège de l'OMS par télécopie (+41 22 791 48 20) ou courriel (quinnh@who.int) portant la mention Att: Visas. Le participant doit alors fournir les renseignements suivants : nom, prénoms, sexe, date et lieu de naissance (ville, pays), nationalité, numéro du passeport national, dates de délivrance et d'expiration du passeport, dates d'arrivée et de départ prévues, numéros de vols, adresses professionnelle et privée dans le pays de résidence (ou dans le pays de séjour temporaire en cas de déplacement).

Les participants sont priés de noter qu'une demande de visa déposée en plusieurs lieux sera rejetée.

Des visas d'entrée pour la France sont exigés des ressortissants de certains pays pour permettre le transit dans des aéroports français en direction et au retour de Genève. Les participants qui souhaitent, à leur arrivée à Genève, franchir la frontière pour se rendre en France doivent se procurer un visa dans le pays de résidence avant leur départ, car ils ne pourront le faire à Genève.

ACCES AU PALAIS DES NATIONS PENDANT L'ASSEMBLEE DE LA SANTE

L'Assemblée de la Santé se tiendra dans la Salle des Assemblées du Palais des Nations que l'on atteint en empruntant l'escalier ou l'ascenseur à partir des portes 13 ou 15. **Il est interdit de fumer à l'Assemblée de la Santé.**

POUVOIRS DES DELEGUES

Les pouvoirs des délégués, suppléants et conseillers devront être communiqués à l'OMS à Genève jusqu'au 6 novembre 2006. Ces pouvoirs doivent être délivrés par le Chef de l'Etat, le Ministre des Affaires étrangères, le Ministre de la Santé ou toute autre autorité compétente. Les Etats Membres seront représentés à l'Assemblée par trois délégués au maximum, lesquels pourront être accompagnés de suppléants et de conseillers.

FORMALITES D'INSCRIPTION

Compte tenu des mesures de sécurité en vigueur au Palais des Nations, le Bureau des inscriptions sera installé au **Siège de l'OMS** pour remettre aux délégués et aux autres participants leur badge d'accès au Palais des Nations.

Les délégués et les autres participants pourront s'inscrire et recevoir leur badge avant l'ouverture de l'Assemblée de la Santé. Le Bureau des inscriptions sera ouvert au Siège de l'OMS, au niveau S1, en face de l'agence de voyage, le mardi 7 novembre de 13 heures à 17 heures, le mercredi 8 novembre de 10 heures à 17 heures, et le jeudi 9 novembre de 7 h 30 à 14 heures. Les délégués dont les pouvoirs n'auraient pas été communiqués à l'OMS avant l'ouverture voudront bien les déposer au Bureau des inscriptions. **Veillez noter que seules les personnes dont le nom figure sur des pouvoirs valables recevront un badge correspondant à l'Etat Membre dont elles sont ressortissantes. Seules les personnes portant ces badges pourront accéder au Palais des Nations et aux salles de réunion.**

Une fois inscrits, les délégués pourront disposer d'un service de navette pour se rendre de l'OMS au Palais des Nations.

BUREAU DES RENSEIGNEMENTS

Le Bureau des renseignements se trouve dans le hall d'entrée entre les portes 13 et 15 (poste 76556). Il fournit aux participants diverses informations et les dirige vers d'autres services tels que voyages, courrier, finances et communications. Les participants peuvent également y retirer leur courrier personnel et y déposer ou y retirer les objets trouvés.

LISTE DES DELEGUES

Une liste provisoire des délégués et autres participants (document SSA1/DIV/1) sera distribuée au début de l'Assemblée de la Santé. Cette liste sera établie sur la base des pouvoirs reçus par le Secrétariat avant le mercredi 8 novembre, à 17 heures. La liste révisée ne fera pas l'objet d'un

document, mais figurera dans les Actes officiels. Les délégations sont priées de bien vouloir notifier par écrit au Bureau des renseignements, au moyen de la formule (WHO23 WHA) distribuée avec la liste, tout changement qui pourrait survenir dans leur composition. Cette formule devra porter la signature du chef de délégation.

TRANSPORTS PUBLICS ET TAXIS

Du lundi au vendredi, on peut se rendre à l'OMS en empruntant les autobus de la ligne « 8 » qui assurent la liaison entre Veyrier et l'avenue Appia en passant par la place de Rive (centre ville), la place Cornavin (gare) et la place des Nations (Palais des Nations) ; le week-end, ces autobus ne vont pas au-delà de l'avenue Appia. On peut aussi prendre les autobus de la ligne « F » qui relie tous les jours la place Cornavin à Ferney-Voltaire (France), avec arrêts place des Nations et Vie-des-Champs, près du bâtiment du Siège. En outre, les autobus de la ligne « 5 » assurent quotidiennement la liaison entre la place Neuve et le Grand-Saconnex, avec arrêts place Cornavin et place des Nations, et l'autobus « 28 » part du Jardin botanique avec arrêts à Appia et Vie-des-Champs pour le Siège.

Une ligne de tram (le 13) est récemment entrée en service. Elle relie sept jours par semaine les Palettes à la place des Nations en passant par la gare Cornavin.

Il faut acheter et faire valider son billet **avant** de monter dans l'autobus. On peut se procurer les billets séparément aux distributeurs automatiques des principaux arrêts d'autobus. Des cartes électroniques permettant de faire plusieurs parcours sont en vente dans les kiosques Naville au Siège de l'OMS et au Palais des Nations, ainsi qu'en ville dans les kiosques à journaux portant la vignette « TPG » ou à la gare Cornavin.

Pour demander aux chauffeurs de taxi de Genève de se rendre au bâtiment du Siège, il suffit de dire : « OMS – avenue Appia ».

Il existe des stations de taxis sur presque toutes les places principales de Genève, ainsi qu'à proximité du Palais des Nations. On peut appeler un taxi en téléphonant aux numéros suivants : 022 320 20 20, 022 320 22 02 et 022 331 41 33. Les taxis peuvent également être commandés en s'adressant à l'huissier de service à la porte 13 ou 15.

PARCS DE STATIONNEMENT

Les voitures de délégués portant sur le pare-brise l'autocollant spécial T1 des Nations Unies peuvent se garer dans les parcs de stationnement du Palais des Nations réservés au corps diplomatique. Des places de stationnement seront également disponibles à l'OMS, d'où une navette rejoindra le Palais des Nations.

SALON RESERVE AUX MEMBRES DES DELEGATIONS

Le hall 14, situé à proximité de la Salle des Assemblées, a été aménagé pour les membres des délégations.

RESTAURANT, CAFETERIA ET BARS

Un restaurant est ouvert au huitième étage du bâtiment des Assemblées de 12 heures à 14 h 30 du lundi au vendredi (réservations : poste 73588).

La cafétéria, située au rez-de-chaussée du bâtiment des Assemblées et dont l'accès direct est assuré par l'ascenseur 29, est ouverte de 8 h 15 à 16 h 45 du lundi au vendredi. Des repas chauds y sont servis de 11 h 30 à 14 heures.

Le snack-bar situé dans le hall entre les portes 13 et 15 est ouvert de 7 h 30 à 17 heures, ou jusqu'en fin de séance. Il convient de noter que ce secteur a été réservé aux non-fumeurs.

Le Bar des délégués, situé à côté de la Salle VII au troisième étage, est ouvert de 8 h 30 à 16 h 45 du lundi au vendredi. On peut aussi y prendre une collation.

Les délégués et autres participants à l'Assemblée peuvent aussi utiliser le restaurant et la cafétéria du Siège de l'OMS.

RESERVATION DE SALLES POUR DES REUNIONS

La session extraordinaire n'étant convoquée que pour une seule journée, il ne sera pas possible de réserver des salles pour des réunions privées.

KIOSQUE A JOURNAUX

Des journaux, revues, livres, cartes postales et d'autres articles sont en vente au kiosque Naville situé près de la porte 6. Il est ouvert du lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h 30.

POSTE

Le bureau de poste situé près de la porte 6 est ouvert de 8 h 30 à 17 heures du lundi au vendredi et offre des services habituels, assurant notamment l'expédition de télécopies, les opérations comme les bulletins et cartes de versement ou les mandats postaux. Le Siège de l'OMS dispose lui aussi d'un bureau de poste.

Les délégués qui désirent affranchir leur courrier au moyen des timbres de l'Administration postale des Nations Unies devront s'adresser au bureau de cette Administration, qui est situé dans le hall près de la porte 6.

COURRIER DES DELEGUES

La correspondance destinée aux délégués, envoyée avec la mention « Aux bons soins de l'OMS », 1211 Genève 27, leur sera remise par le Bureau des renseignements situé entre les portes 13 et 15.

SECURITE PERSONNELLE

On peut considérer que Genève est une ville sûre où le taux d'actes de violence est faible. Toutefois, les pickpockets y sévissent comme ailleurs, et des vols (sac à main, portefeuille, téléphone cellulaire) se produisent à proximité des gares ferroviaires et routières, des aéroports et de certains parcs publics.

Il convient de ne rien laisser sur les sièges d'une voiture qui puisse attirer l'attention des voleurs, ni surtout un sac de voyage contenant de l'argent, des billets d'avion, des cartes de crédit ou un passeport dans une voiture garée. Les objets visibles déposés dans un véhicule non surveillé ont tendance à accroître le risque de vol.

Les numéros d'urgence sont les suivants :

- police 117
- ambulances 144
- incendie 118
- secours routier 140
- au Palais des Nations : 729200

En cas d'urgence ou pour toute autre question concernant la sécurité, prendre contact avec le Bureau de la sécurité de l'OMS (tél. +41 (0)22 791 11 17).

Les contrôles de sécurité à l'entrée du Palais des Nations sont désormais plus stricts, aussi bien pour les véhicules que pour les piétons, notamment en ce qui concerne l'accès à la zone des salles de conférences. Il convient donc de se munir d'une pièce d'identité et de porter son badge pour pouvoir accéder plus facilement à la zone réservée à l'Assemblée de la Santé.

TELEPHONES

1. Communications à l'intérieur du Palais des Nations

- a) décrocher le récepteur et attendre la tonalité ;
- b) composer le numéro désiré ;
- c) une série de sons prolongés et espacés indique que la ligne est libre ;
- d) une série de sons brefs et rapprochés indique que la ligne est occupée.

2. Communications entre le Palais des Nations et l'OMS

- | | | | |
|-------------|---|-------------|---|
| SOIT | a) décrocher le récepteur et attendre la tonalité ; b) composer le 62 ; c) composer le numéro à cinq chiffres du poste désiré (voir le répertoire téléphonique de l'OMS). | SOIT | a) décrocher le récepteur et attendre la tonalité ; b) composer le 0 et attendre la deuxième tonalité ; c) composer le 022-79 suivi immédiatement du numéro de poste à cinq chiffres. |
|-------------|---|-------------|---|

Si le numéro de poste n'est pas connu, composer le numéro du central téléphonique de l'OMS (62-99 ou 62-11111).

3. Communications locales dans le secteur de Genève

- a) décrocher le récepteur et attendre la tonalité d'appel interne ;
- b) composer le 0 et attendre la tonalité d'appel externe ;
- c) composer le 022 suivi du numéro désiré dans le secteur de Genève.

4. Communications à l'intérieur de la Suisse et communications internationales

Les communications à l'intérieur de la Suisse et les communications internationales peuvent être obtenues tous les jours et à toute heure, au moyen de la plupart des cartes de crédit courantes ou d'une carte téléphonique à prépaiement (Taxcard), depuis les cabines téléphoniques situées aux emplacements suivants :

Bâtiment des Assemblées : près de la porte 15 – une cabine en face du « Café de la Presse »
– rez-de-chaussée, près de la porte 21– rez-de-chaussée.

Bâtiment E : à proximité des ascenseurs 42A, 42B, 43A et 43B (une cabine aux 3^e, 4^e et 6^e étages) ; près de la porte 41, 2^e étage ; près de la Salle XVII, 2^e étage.

Bâtiment de Pregny : nouveau Bureau de la sécurité – rez-de-chaussée.

Pour les indicatifs et taxes pour les communications internationales, appeler le 1159.

On peut se procurer les cartes téléphoniques à prépaiement aux emplacements suivants :

Bâtiment des Assemblées : au kiosque Naville ou à la poste près de la porte 6
au kiosque Naville situé entre les portes 13 et 15.

Bâtiment E : au kiosque Naville près de la Salle XVII au 2^e étage.

Les délégations devront acquitter le montant de toutes les communications à l'intérieur de la Suisse et des communications internationales qu'elles auront demandées.

REMBOURSEMENT DES BILLETS D'AVION DES DELEGUES ET RESERVATIONS POUR LE VOYAGE DE RETOUR

Les délégués des pays les moins avancés ayant droit au remboursement de leur billet d'avion sont priés de s'adresser au bureau du service des Voyages au Siège de l'OMS. Le remboursement n'est possible que sur présentation du billet.

Pour confirmer leurs réservations concernant le voyage de retour, les délégués disposent d'un bureau de l'Agence Carlson Wagonlit Travel au Siège de l'OMS, qui est ouvert de 9 heures à 16 heures du lundi au vendredi.

BANQUE

La succursale de l'UBS, située au Palais des Nations près de la porte 6, est ouverte de 8 h 30 à 16 h 30 du lundi au vendredi.

SERVICE MEDICAL

Pour les premiers secours, une infirmière assurera la permanence à l'infirmerie du Palais des Nations située dans le bâtiment A (porte 2). En cas de nécessité, l'infirmière adressera les délégués à un établissement approprié à Genève ou au Service médical de l'OMS au Siège (tél. 022 791 30 40).

En dehors des locaux de la réunion, les délégués nécessitant des soins d'urgence s'adresseront au « Service d'urgence de l'Association des Médecins de Genève » (tél. 022 322 20 20) ou composeront le N° 144 pour obtenir une ambulance.

BIBLIOTHEQUE

La Bibliothèque de l'OMS située près de l'entrée de la salle du Conseil exécutif est ouverte de 8 h 30 à 17 heures du lundi au vendredi (poste 12062).

= = =